Image not found or type unknown

Carte grise non refaite a mon nom

Par **zezette86**, le **03/02/2011** à **21:42**

Bonjour a tous voila mon probleme ou plutot ma connerie que je regrete je commence il y a 1 ans j'ai acheter une voiture que j'ai tout de suite vendu a un colegue de boulot sans avoir changer la carte grise donc elle est rester au nom de l'ancien proprietaire car j'ai fait confiance a mon colegue qui lui voulais la voiture assez vite et qui m'avais dit de pas m'en faire bref je lui est fait confiance donc la resultat j'ai recu une amende pour un stationnement que j'ai payer par peur car le colegue lui fait le mort je suis aller voir la police leur expliquant tout sa donc on ma dit de contester si je dois recevoir une nouvelle amende !!! mais voila je n'est pas garder les papiers de cession et pour la police et pour la pref je n'est jamais possedé ce vehicule je c plus quoi faire et j'ai peur pouvez vous m'aider je vous en remercie d'avance

Par **Domil**, le **03/02/2011** à **21:59**

Je ne vois pas comment vous auriez pu recevoir des PV si vous n'aviez pas fait le changement de carte grise et que le véhicule était toujours au nom de la personne à qui vous l'avez achetée.

Par **Domil**, le **03/02/2011** à **22:33**

Si vous n'avez pas gardé le certificat de cession de la revente, que voulez-vous faire ?
Vous ne pouvez pas avoir prouvé que vous avez revendu la voiture
vous ne pouvez pas mettre le certificat d'immatriculation à votre nom puisque vous ne l'avez plus.

Par **zezette86**, le **03/02/2011** à **22:39**

alors quesque je risque? comment je peut faire? je c pas quoi faire si je recois un jour une amende alors que je n'est plus le vehicule j'avais pensé si j'en recois une autre aller a la police comme je l'es deja fait.

Par **zezette86**, le **04/02/2011** à **21:41**

Esque quelqu'un peut me dire comment je peut faire je suis vraiment mal j'en dort plus !!!!!!j'ai tellement peur merci en tout cas a tout ceux qui m'on repondu

Par **malolo**, le **05/02/2011** à **10:00**

Bonjour,je ne suis pas spécialiste mais as-tu une preuve de son paiement, peut-être pourrais-tu prouver quelque chsose avec cette preuve de paiement, si c'est un chèque, tu pourrais prouver que tu lui as bien vendue. C'est malheureux, mais je pense que s'il se fait flashé, et que tu reçois encore une amende, tu pourrais prouver par la demande de la photo du conducteur, c'est désolant mais peut-être que ça pourrai marcher. Et avait tu un témoin près de toi lors de la transaction peut-être ce témoin pourrait attester que tu l'as vendue.

J'avais une voiture cédée par mon père, je n'ai pas fait la carte grise tout de suite, j'ai divorcé entre temps et mon ex-mari à reçu une amende pour ma voiture, j'avais fait le changement d'adresse donc il m'ont renvoyé l'amende chez moi que j'ai payée, mais il a reçue un autre courrier à propos de ma voiture qui était sur un parking pour panne et il ne m'en a jamais informée, j'avais une personne qui devait me l'a réparée (une personne que mon ex-mari connaissait) il ne me l'a jamais réparée et m'a pris la mécanique et tout ce qu'il y avait dedans. Quand j'ai voulu l'a retrouver, la préfecture m'a informé qu'elle avait été détruite. Voilà, la prochaine fois je ferai la carte grise rapidement pour éviter les problèmes. Total il a fallu que j'informe mon père que le cadeau qu'il m'avait fait était à la casse. Bon courrage !!!!

Par **Skymankiilla**, le **21/10/2013** à **15:37**

Bj voila j'ai etait flasher pour exeerde vitesse..et la carte grise et tj sur le nom de l'ancien poprio. .Dans ce cas l'amande sera tj la quand je ferai la , kan je la metrer a mon nom ? Vos avi svp URGENT MERCI

Par **youris**, le **21/10/2013** à **17:41**

bjr,
et surtout l'ancien propriétaire ne vas pas être content quand il va recevoir la contravention.
vous avez 1 mois pour faire votre changement de carte grise.
cdt

Par **wang**, le **05/01/2014** à **20:20**

bonsoir mon beau frere a vendu une voiture sans faire aucun papier de vente n'y rayer la carte grise et il a recu une amende sa fai trois mois kil la vendu ke pe t'il faire svp

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **wang**, le **05/01/2014** à **20:31**

s'il vous plait je voudrais que quelqu'un me reponde

Par **domat**, le **05/01/2014** à **20:38**

bjr,
votre beau frère doit essayer de retrouver son acheteur et faire les papiers comme il aurait du le faire au moment de la vente.
sinon il peut voir le service de carte grise en expliquant sa situation.
cdt

Par **janus2fr**, le **06/01/2014** à **10:47**

Bonjour,
Puisque votre beau frère n'a pas signé un certificat de cession ni rayé la carte grise, le nouveau propriétaire ne pourra jamais mettre la carte grise à son nom puisque pour cela, il a besoin de ces papiers.
Il faut donc voir avec lui pour tout mettre en ordre, sinon, votre beau frère sera toujours le titulaire de la carte grise et continuera de recevoir tous les PV.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés